

Privilège—M. Rae

Le premier ministre dit que les choses sont ainsi faites en ce bas monde. Permettez-moi de lui dire ce qu'est la réalité politique dans ma circonscription. La réalité politique dans ma circonscription est que lorsqu'on inaugure une maison de retraite pour personnes âgées je n'ai pas le droit d'être présent sur l'estrade parce que je ne suis pas du parti au pouvoir. Voilà la réalité politique. Les députés ne pensent-ils pas que les résidents de ma circonscription désapprouvent cette insinuation et ce genre de choses?

M. Mazankowski: Souffrez.

M. Rae: C'est pourquoi il me semble que si Votre Honneur n'est pas prête à admettre que la question de privilège est fondée, vous devriez au moins vous pencher très sérieusement sur la nature de la pratique en cause. Celle-ci permet que des fonds soient employés de façon foncièrement partisane et que l'on dise à des députés que la seule façon, pour eux, de représenter le fédéralisme auprès des Canadiens, c'est d'appartenir au parti libéral. C'est donc non seulement une déformation du système politique, mais aussi une insulte à tous les députés de l'opposition.

Cette question de privilège, Votre Honneur, concerne une pratique qui veut que les renseignements que je reçois en ma qualité de député de l'opposition au sujet des subventions versées à ma circonscription sont différents de ceux que reçoivent les députés du parti libéral.

Quant au bien-fondé de cette pratique, je rappelle à Votre Honneur que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) a renvoyé son assistante quand elle a appris qu'elle l'appliquait. Je demande simplement à Votre Honneur d'étudier très soigneusement et de commenter le fait que quand le gouvernement accorde une subvention au multiculturalisme à la circonscription d'Ottawa-Centre, c'est le représentant de cette circonscription qui s'en octroie le crédit; en revanche, quand il en accorde une à la circonscription de Broadview-Greenwood, on n'en informe même pas le député. S'il n'y a pas là une anomalie, une déformation de notre système politique et une atteinte à mes droits, non pas en tant que député du Nouveau parti démocratique mais en tant que membre du Parlement, je ne sais pas ce qu'il vous faut. Si nous ne pouvons pas demander à Votre Honneur de vous prononcer sur le bien-fondé de cette pratique et de voir à faire cesser ces abus, à qui donc pouvons-nous nous adresser?

● (1520)

Mme le Président: Le député de Nepean-Carleton soulève-t-il la question de privilège?

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Oui, madame le Président. J'ai écouté de toutes mes oreilles l'argumentation qui a précédé. Je n'ai qu'à me rappeler ce qui s'est passé il y a environ un an pour juger des larmes de crocodile que verse le député et de la plainte qu'il formule à propos de sa tenue à l'écart des décisions du parti libéral; peut-être regrette-t-il maintenant d'y prendre part. Mais je ne voudrais pas que mes souvenirs m'empêchent de reconnaître l'importance de la question qu'il a soulevée et que d'autres ont soulevée avant lui.

Sans doute vous souvient-il, madame le Président, que j'avais promis de vous écrire concernant le jugement de M. l'Orateur Jerome pour vous instruire de la méthode que nous avions adoptée à une autre époque concernant une affaire qu'il considérait—à tort, à mon avis—comme étant irrecevable, compte tenu des précédents. Il avait estimé de son devoir de

formuler des observations concernant cette présumée irrégularité, de façon à protéger les députés. A l'époque, d'autres députés néo-démocrates étaient en cause. J'avais l'intention de signaler cette observation de M. l'Orateur et de vous signaler ce précédent à vous, madame le Président. Le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) m'en a cependant épargné la peine en exposant précisément ce précédent et la décision que j'avais évoquée à l'époque.

La pratique dont il a parlé ne devrait pas exister à la Chambre des communes. J'ignore s'il s'agit de la subvention qui aurait, dit-on, traîné dans le bureau du député d'Ottawa-Centre (M. Evans) jusqu'à ce qu'il soit prêt à la remettre. Sauf erreur, elle avait été accordée par l'entremise du ministre des Transports (M. Pepin) en sa qualité de ministre politique, et elle traînait dans le bureau du député. Il ne s'agit peut-être pas de la même subvention, mais c'est un de ces cas-là. Voilà le genre de pratique à décourager. La présidence a pour rôle—et je le dis en toute déférence—de maintenir l'ordre, mais elle doit également faire observer les convenances qui devraient exister entre les députés et veiller à ce qu'aucun gouvernement, quelque soit sa couleur politique, ne traite un député différemment d'un autre. Voilà le genre de pratique à laquelle le député trouve à redire.

Le précédent que je voulais vous signaler, madame le Président, a déjà été évoqué, et cela m'évite la peine de l'exposer. Quinconque suit ce débat conviendra facilement que bien qu'elle n'ait rien d'illégal—personne ne le prétendra jamais—une telle pratique est tout à fait déplacée et devrait donc être réprouvée. Je dirai en toute déférence qu'elle devrait être condamnée par la présidence elle-même.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je veux essayer de faire un peu de lumière sur les accusations et du député de Nepean-Carleton (M. Baker) et du député de Broadview-Greenwood (M. Rae) au sujet de toute cette affaire. Ce n'est pas le seul incident du genre car il m'est souvent arrivé de faire la même chose; je vous dirai donc, madame le Président, exactement ce qui s'est produit.

Dans mes contacts avec mes commettants, il m'arrive de temps à autre de rencontrer un groupe de personnes qui me disent qu'elles ont adressé une demande de subvention au ministre d'État (Multiculturalisme) (M. Fleming) ou à un autre ministre dans le cadre d'un programme donné. Ces personnes veulent avoir des précisions sur la subvention; ils veulent savoir quand le chèque en question leur parviendra, s'il est fait droit à leur demande. Je reviens donc à mon bureau, j'appelle le ministre et lui demande s'il a reçu la demande, si on y a accédé et, si oui, si le chèque va être émis. Dans le cas cité, et dont il est question dans la photographie, c'est précisément ce qui s'est passé. J'ai alors promis à mon mandant, qui est membre de cette association, que j'examinerais l'affaire. J'ai communiqué avec le bureau du ministre, lequel m'a confirmé que la subvention avait effectivement été approuvée et que le chèque allait être émis. Comme ces gens ont grandement besoin de ces fonds—il s'agit d'une subvention de \$41,000 accordée à l'association—j'ai demandé s'il était possible de leur faire parvenir le chèque le plus rapidement possible. Le ministre a dit qu'il s'appretait à présenter le chèque, mais que si c'était vraiment urgent, je pourrais m'en charger. J'ai accepté volontiers de le faire et j'ai appelé les responsables de